

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 14 Février 2017

Présents :

Didier BASSET - Dominique BRISSON - Nathalie CRÉPIN - Daniel DUPONT - Etienne HAY – Solange HERAULT - Alexandre LEMARIÉ - Gilbert MARINEL - Claudine RENAUD - Marie-Claude RICHARD

Absents excusés :

Dominique BRISSON
Martial QUETTE
Jean-Marc POIGNANT pouvoir à Etienne HAY

Absents :

La séance débute à 18 h 30

Claudine RENAUD est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 22 décembre 2016
- DETR : Appels à projets
- Voyage de l'Ecole d'Epoux-Bézu à Merlieux: Subvention de la commune
- Contrat de Ruralité : Appel à projets
- Acquisition Maison Tartarin
- PPRI : Avis de la commune
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 22 Décembre 2016

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (DEL 2017 02)

Une demande de DETR pour l'année 2017 doit être déposée pour le 27 février 2017.

La commune souhaite déposer un dossier concernant l'accessibilité.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les arrêts bus de la place de la mairie et les passages protégés du centre bourg, devant la boulangerie et devant l'église et la salle des fêtes. Un devis a été demandé

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** les projets et **sollicite** de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux entre 20 et 60%.

Pour 12

VOYAGE DE L'ECOLE A MERLIEUX: SUBVENTION DE LA COMMUNE (DEL 2017 03)

L'Ecole Charles Bourgeois organise un voyage découverte au CPIE de Merlieux du 27 février au 1^{er} mars 2017.

Le coût initial par enfant est de 199, 42 €. Soixante enfants y participent.

Après diverses actions menées par les parents pour 2400 € et une subvention du comité des fêtes de 500 €, le coût final du séjour s'élève à 151 € par enfant. Les familles ont déjà réglé 75€.

La commune **décide** de financer la moitié restant due soit 76 € par enfant pour un total de 4 560 € sous forme de subvention.

Pour 12

CONTRAT DE RURALITE : APPEL A PROJETS

Dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ruralité subventionné par la région, Il est décidé d'inscrire les travaux de restauration du bâtiment de la boulangerie et la rénovation de la maison Tartarin.

Pour 12

ACQUISITION MAISON TARTARIN (DEL 2017 04)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le souhait de la commune d'acquérir l'immeuble Section C N°23 et N°28 d'une superficie de 813 m² appartenant aux consorts Tartarin situé en prolongement de la boulangerie afin d'y installer un commerce au rez de chaussée et d'y aménager un appartement à l'étage.

Dans le terrain de cet immeuble pourrait y être aménagé un parking. Le Conseil Municipal, **accepte** d'acheter cet immeuble au prix de 70 000 € maximum et **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous documents d'acquisition de cet immeuble.

Pour 12

PPRI: AVIS DE LA COMMUNE (DEL 2017 05)

Le dossier de plan de prévention des risques d'inondations et coulées de boue est consultable en Mairie. Il a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels et d'y interdire toutes constructions, de délimiter les zones non réglementées et de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour limiter les dommages. Ce plan est consultable en mairie. Le conseil municipal demande un affinage du zonage.

Pour 12

CARRIERE RVM: DEMANDE DE DELAI SUPPLEMENTAIRE POUR REMBLAIEMENT DE LA CARRIERE DE CHATTEMONT (DEL 2017 06)

Par un courrier du 8 février courant, l'entreprise RVM sollicite l'avis du conseil municipal pour une demande de prolongation de délai de réaménagement de la carrière du Bois de Chattemont jusqu'au 31 décembre 2018. Une demande avait déjà été faite en 2010 pour une prolongation jusqu'à juillet 2015 mais en raison de problème économique, le réaménagement n'a pu être fait. Le conseil municipal **demande** que soit rédigée et signée entre la société RVM et la commune une convention bipartite stipulant les conditions de remplissage dans les délais impartis sous peine d'engager la garantie financière fournie à l'Etat et **autorise** le Maire à signer la convention.

Pour 12

DROIT DE PREEMPTION A LA CARCT: REPRISE DE LA COMMUNE (DEL 2017 07)

La communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017 entraînant le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Chaque commune de la CARCT doit solliciter celle-ci pour reprendre son droit de préemption pour les zones UA, UB, AU

Pour : 12

QUESTIONS DIVERSES

- 13 mars : Conseil d'école
- 18 mars : Loto

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h 45.

Vu par nous, Etienne Hay, Maire de la commune d'Epoux-Bézu, pour être affiché le 21 Février 2017

A Epoux-Bézu, le 17 Février 2017
Le Maire, Etienne HAY

